

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hubert REINICHE **membre suppléant**.

**Étaient excusés** : Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Virginie REY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir** : Daniel BOUR à Lounès ABDOUN SONTOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Virginie REY à Thomas BIETRY, Jean-Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Cédric PERRIN à Gilles COURGEY, Anaïs MONNIER à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 mai 2021	Le 20 mai 2021	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	32

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

### **2021-04-20 Avenant n°3 de modification du plan de financement et de prolongation de la convention entre la CCST et la SPL pour la réalisation d'un pôle touristique à Brebotte** *Rapporteur : Sandrine LARCHER*

*Vu la délibération 2017-01-17 du 26 janvier 2017 portant sur la convention entre la CCST et la SPL pour la réalisation d'un Pôle touristique rural à Brebotte,*

*Vu la délibération du Conseil d'Administration de la SPL Sud Immobilier du 21 décembre 2016 portant sur la même convention,*

*Vu la convention de prestations entre la CCST et la SPL Sud Immobilier pour la réalisation d'un pôle touristique rural à Brebotte signée le 30 janvier 2017,*

*Vu la délibération 2018-03-20 du 12 avril 2018 portant sur l'avenant n°1 de prolongation de la convention entre la CCST et la SPL,*

2021-04-20 Avenant n°3 de modification du plan de financement et de prolongation convention cest/spl

*Vu la délibération du Conseil d'Administration de la SPL Sud Immobilier du 08 mars 2018 portant sur le même avenant,*

*Vu l'avenant n°1 de prolongation de la durée de la convention de prestations entre la CCST et la SPL Sud Immobilier pour la réalisation d'un pôle touristique rural à Brebotte signé le 16 avril 2018,*

*Vu la délibération 2019-05-26 du 04 juillet 2019 portant sur l'avenant n°2 de prolongation de durée et de modification du plan de financement de la convention entre la CCST et la SPL,*

*Vu la délibération du Conseil d'Administration de la SPL Sud Immobilier du 26 mars 2019 portant sur le même avenant,*

*Vu l'avenant n°2 de prolongation de la durée et de modification du plan de financement de la convention de prestations entre la CCST et la SPL Sud Immobilier pour la réalisation d'un pôle touristique rural à Brebotte signé le 5 juillet 2019,*

La Communauté de communes du Sud Territoire a fait du développement du tourisme une de ses priorités d'action. Dans ce cadre, la création d'un pôle touristique à Brebotte a été défini comme stratégique dans le schéma de développement touristique validé à l'automne 2017.

L'établissement de 350 m<sup>2</sup> de type sundgauvien baptisé « Auberge du Canal » a ouvert ses portes le 08 août 2019 et a été inauguré le 31 août de la même année. Il a été conçu comme un gîte étape, en particulier pour les cyclistes, avec un restaurant composé d'une salle de restauration d'une 40aine de couverts attenante à une cuisine équipée, 5 chambres (4 chambres de 2 places et 1 chambre de 4 places), un local sécurisé d'entrepôt des vélos et bagages des randonneurs, un parking ainsi qu'une aire naturelle de camping.

Pour ce faire, la Communauté de communes du Sud Territoire a décidé, par délibération en date du 26 janvier 2017, de confier à la SPL Sud Immobilier la réalisation des études et des travaux. Une convention de prestations, approuvée par délibération du Conseil d'administration de la SPL en date du 21 décembre 2016, a ainsi été signée le 30 janvier 2017.

Compte-tenu de l'évolution du calendrier de l'opération, deux avenants ont été approuvés permettant d'une part de prolonger la durée de la convention et d'autre part de prolonger à nouveau la durée de la convention et de modifier le plan de financement en raison de l'évolution du projet (aménagement de l'étage du bâtiment en particulier, non prévu au départ). Ces deux avenants ont été validés par délibérations de la Communauté de communes le 12 avril 2018 et le 04 juillet 2019 puis signés le 16 avril 2018 et le 05 juillet 2019.

Aujourd'hui, les évolutions du projet – en particulier l'extension du parking entraînant des frais supplémentaires en matière de terrassement – nécessitent de valider un nouvel avenant modifiant son plan de financement.

Initialement estimé à environ 600 000 € HT, puis réévaluée à 930 000 €, l'opération s'élève au final à environ 998 000 €.

En parallèle, il convient également de prolonger à nouveau la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2022, cette date permettant de mener à bien les opérations de solde en incluant la période de garantie de parfait achèvement des travaux.